

Séance publique du 3 mars 2003

Délibération n° 2003-1047

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cité Berliet - Travaux de remise aux normes communautaires des voies - Approbation de quatre dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 février 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie communique un détail estimatif et quatre dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux de remise aux normes communautaires des voies de la cité Berliet à Saint Priest.

Le classement dans le domaine public de voirie communautaire des voies de desserte de la cité Berliet délimitée au nord par la route de Lyon, au sud par la rue du Lyonnais, à l'est par l'avenue Henri Germain, à l'ouest par l'avenue Pierre Cot, décidé par la délibération n° 2002-0532 en date du 26 avril 2002, doit faire l'objet, dans le cadre de la convention communauté urbaine RVI, d'une remise aux normes.

Les travaux à réaliser comprennent :

- la restructuration du réseau d'assainissement : mise en conformité de 140 branchements particuliers et des branchements d'eau pluviale, de remise en état d'égouts circulaires et visitables,
- la restructuration du réseau eau potable : construction de 975 mètres linéaires de canalisations en fonte ductile, diamètres 60, 150 et 250 mm, création de branchements avec pose de tabouret, de compteur et travaux de raccordement,
- la mise en sécurité des plantations d'alignement : abattages des arbres malades et tailles de tous les autres,
- les réfections des tranchées des réseaux d'assainissement et d'eau potable, réalisation d'une couche de roulement sur les voies ayant supporté de nombreuses réfections, réparations ponctuelles des bordures, caniveaux, chaussées et trottoirs.

L'opération, d'un montant de 2 833 175 € TTC, est allouée de la façon suivante :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : assainissement,
- lot n° 3 : eau potable,
- lot n° 4 : taille et abattage d'arbres,
- lot n° 5 : maçonnerie,
- lot n° 6 : asphalte,
- lot n° 7 : travaux de pavage et dallage,
- lot n° 8 : signalisation horizontale et verticale,
- lot n° 9 : missions de coordination et sécurité,
- lot n° 10 : inspection télévisée des réseaux,
- lot n° 11 : plan de récolement, réseau eau potable,
- lot n° 12 : essais de compactage,
- lot n° 13 : travaux de raccordement sur réseau en service (société fermière CGE) ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2001-0009 et n° 2002-0532 respectivement en date des 18 mai 2001 et 26 avril 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte les présents détail estimatif et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs.

2° - Décide que :

a) - les lots n° 1, 2, 3 et 4 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux article 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

b) - les lots n° 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 seront réglés sur les marchés annuels des directions de la voirie et de l'eau traités par voie d'appel d'offres ouvert et conclus à cet effet,

c) - le lot n° 13 sera réglé directement à la société fermière CGE,

d) - les offres seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - Autorise monsieur le président à accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement et à signer les marchés ainsi que tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération.

4° - La dépense sera imputée sur l'opération n° 0545 - Saint Priest - Cité Berliet - espaces publics, individualisée le 18 mars 2002 pour un montant de 2 833 175 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,